

Complément en agencement d'intérieur

- Secteur : [Construction](#)
- Sous-secteur : [Bois](#)
- Degré :

Degré supérieur - 7^e année

- Forme d'enseignement : Professionnelle
- Organisé en : Plein exercice

[Partager via Facebook](#) [Envoyer via mail](#)

Tu es en possession de :

- Ton certificat de qualification 6^e technique « Technicien des industries du bois » ou
- Ton certificat de qualification 6^e professionnelle « Menuisier » ou « Ebéniste »

Cette 7^e année va te permettre d'approfondir ta formation initiale de menuisier en réalisant des ouvrages variés de type :

- Fabrication et pose de mobilier de type bureau, cuisine, salle de bains, ...
- Agencement de locaux existants en posant une cloison, un faux plafond, un recouvrement de sol en bois ou dérivés, ...
- Aménagement de locaux en vue de les mettre aux normes de sécurité (pose de portes coupe-feu, réalisation de plafonds RF, ...)

A l'issue de cette formation, tu obtiendras :

- Le certificat de qualification de 7^e année (CQ7)
- Le certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) qui t'ouvre la porte à l'enseignement supérieur

Les métiers

Les écoles

[Ecole secondaire libre Saint-Hubert](#)

[Institut Cardijn Lorraine - Enseignement technique et professionnel](#)

Mis à jour le:

03/04/2023